



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Gironde

# RÉUNION DDEN

07/10/2024

# Sommaire :

1. Rentrée 2024 : Présentation de la circonscription et nouveaux DDEN
2. Répartition DDEN sur les écoles
3. Carte scolaire
4. Lutte contre le harcèlement
5. Evaluations nationales
6. Plan de formation dont évaluations des écoles

# Présentation de la circonscription

- IEN : Mme BONNET
- Secrétariat : Mme BRIEN
- CPC : Lolita SIMOND, Cécile LABORDE, Emmanuel GHESQUIERE,  
Vincent GAILLARD

7 secteurs de collèges

# Carte scolaire / Rentrée 2024

Sur la circonscription :

- 8 ouvertures
- 13 fermetures

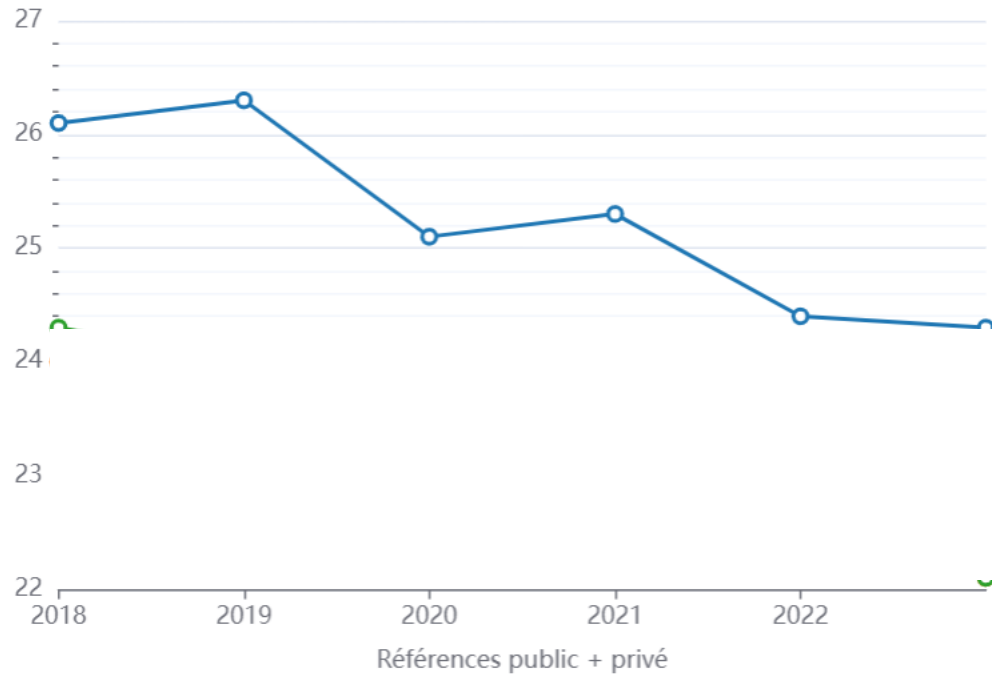
Evolution nombre élèves R2023/R2024 : - 200 élèves

R2020 : 9200 élèves / 440 PE

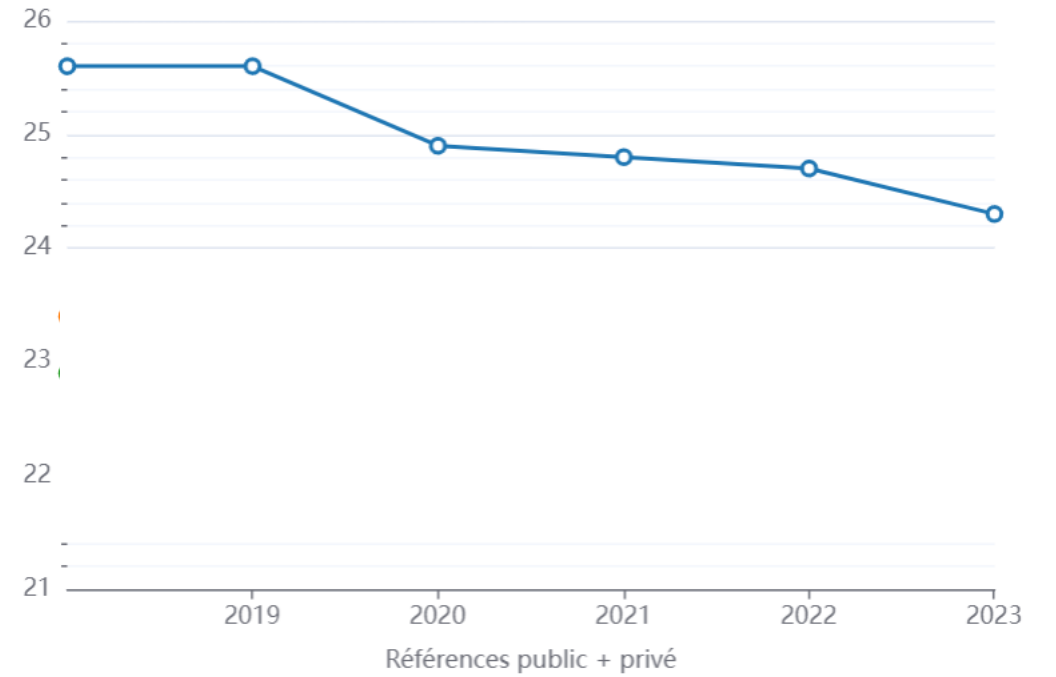
R2022 : 8872 élèves / 451 PE

R2023 : 8684 élèves / 446 PE

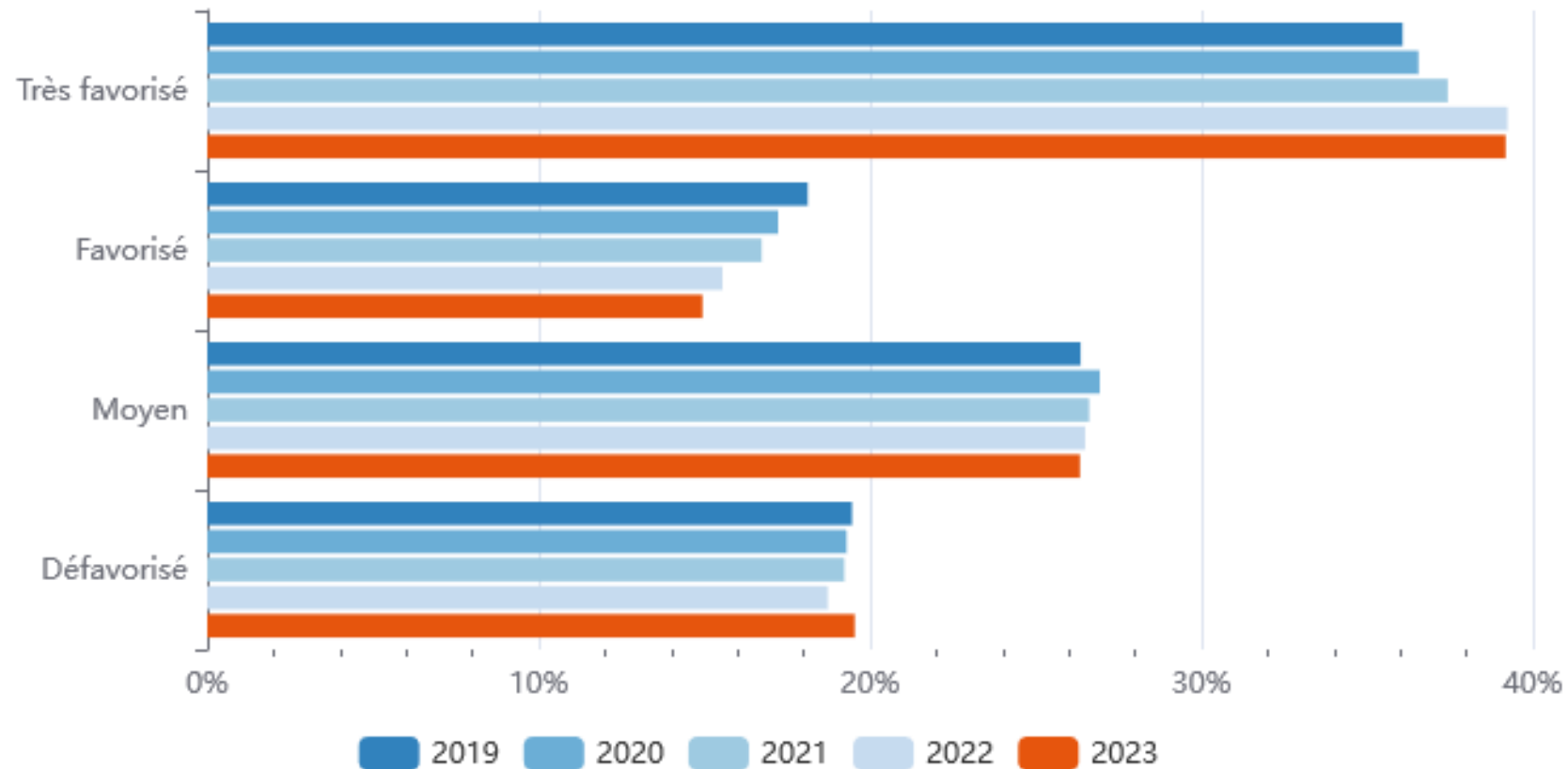
Nb d'élèves par classe E/C - niveau préélémentaire (y compris ULIS)



Nb d'élèves par classe E/C - niveau élémentaire (y compris ULIS)

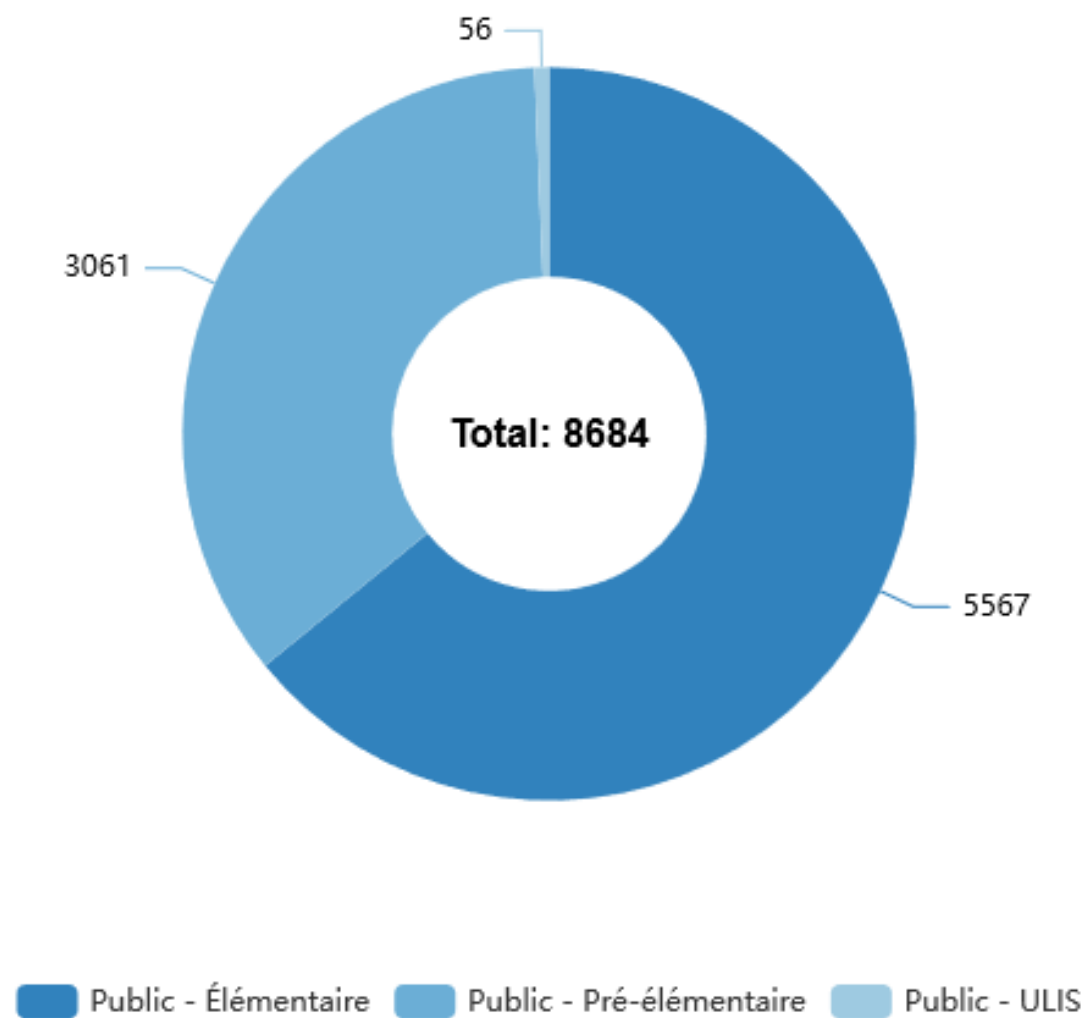


## Milieu social des élèves



IPS circo118  
Département 108  
Académie 112  
National 105

## Effectifs d'élèves en préélémentaire et en élémentaire à la rentrée 2023



# Lutte contre le harcèlement

ARENA / Enquêtes et Pilotage / Programme pHARe

---

## Phare, Programme de lutte contre le harcèlement à l'École

---

### Actualités Phare

#### Initialisation de l'année scolaire 2024-2025

Les directeurs et directrices d'école, les chefs et chefs d'établissement doivent initialiser l'année scolaire 2024-2025.

Dans l'onglet administration, il leur est demandé de prendre en compte le niveau de labellisation acquis et ainsi s'engager dans le programme Phare.

Toutes les données de l'année précédente sont conservées et doivent être mises à jour si cela est nécessaire.



# Lutte contre le harcèlement

Voir note de service

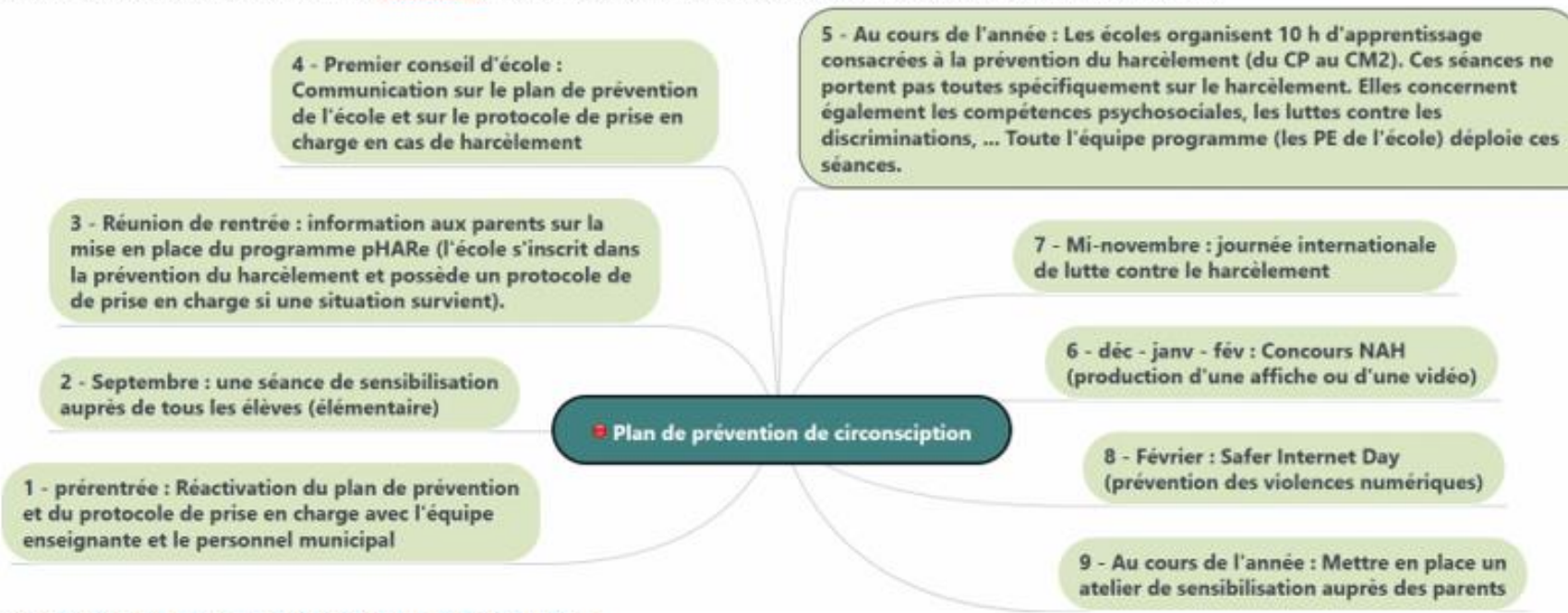
- > Prévenir la circonscription (secrétariat : ce.0331455c@ac-bordeaux.fr afin d'informer l'IEN (copie au CPC référent)
- > Contacter la/le psychologue Education Nationale du secteur
- > Solliciter l'équipe ressource si besoin
- > Prendre appui sur le protocole de circonscription
- > Commencer à remplir une fiche navette (école/IEN) / Y annexer une journalisation des événements

- > Après échanges avec l'IEN, plusieurs courriers pourront être communiqués aux familles :
  - Courrier de début de prise en charge de la situation
  - Courrier de prise en charge de la situation
  - Courrier de clôture
  
- > Consulter le portail pHARe dédié à la lutte contre le harcèlement (via ARENA / Enquêtes et pilotage) : Actions, dispositifs et ressources incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir efficacement lorsqu'il se produit



La loi du 22 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ainsi que la loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme « pHARe » permet de doter les écoles d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves (Arena → Enquête et pilotage → programme pHARe). Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir efficacement lorsqu'il se produit. Il se présente sous la forme d'un échancier d'actions, à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

- 1) Dès lors que l'école est formée en plan pHARe (9h), la formalisation du plan de prévention est obligatoire.
- 2) Doit être annexée au règlement intérieur de l'école (voté au premier conseil d'école) :
  - Cette mention issue du règlement type départemental
- 3) La signature de la charte du programme pHARe et le protocole de circonscription engage l'école dans les actions suivantes :



Protocole harcèlement Circonscription : en vigueur sur toutes les écoles

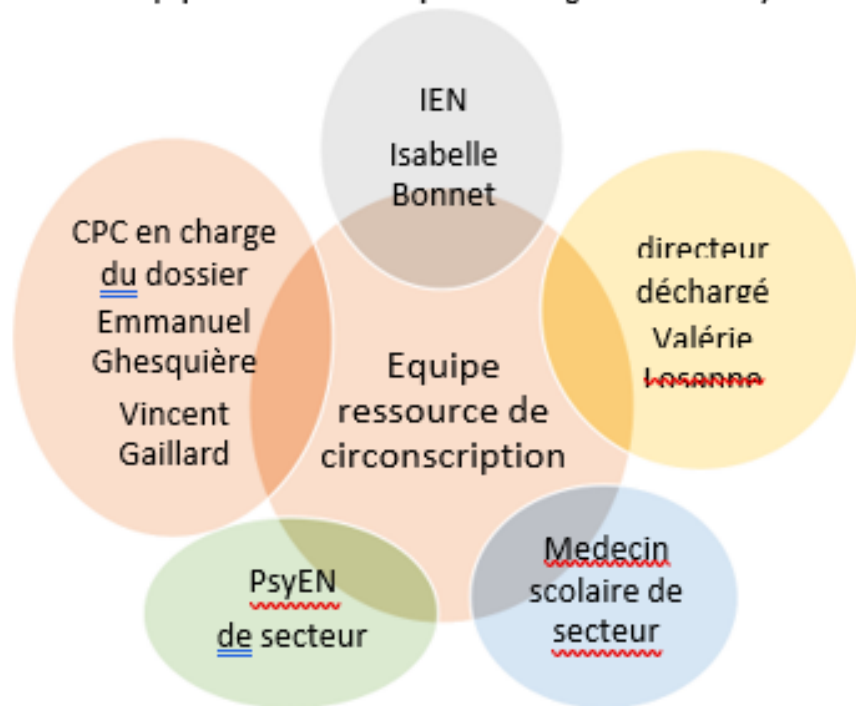
- 4) Communication et actions de prévention auprès des familles

# Protocole harcèlement de la circonscription Saint Médard en Jalles

## Volet prise en charge de la situation

### Equipe ressource de circonscription

Rôle de l'équipe ressource (accompagner la mise en œuvre mais ne se substitue pas à l'équipe éducative dans la prise en charge de la situation)



Numéro national

Si tu es témoin  
ou victime de harcèlement,  
il y a toujours une personne  
de confiance pour en parler  
dans ton établissement.

NON AU HARCELEMENT

Plateforme nationale  
pour les victimes  
de harcèlement :



### Outils d'aide à la mise en œuvre du protocole

Dans le cadre d'une **situation d'intimidation naissante**, si je suis formé à la Méthode de la Préoccupation Partagée, je mets en place la MPP.

→ [fiches entretien](#)

#### **Je détecte une potentielle situation de harcèlement**

→ **Je prévois la circonscription** afin d'informer l'IEN (copie au CPC référent). Je sollicite l'équipe ressource si besoin.

Documents à disposition :

→ [protocole\(nouveau\)](#)

→ [questionnaire national\(nouveau\)](#) Ce questionnaire permet à l'élève d'explicitier plus précisément les lieux, les temps, les types de violence. Comprendre ce que l'élève subit permet de mettre en place des actions cohérentes.

→ [conseils pour mener les différents entretiens](#)

→ [grilles de signaux faibles](#) (Ces grilles doivent servir à objectiver les faits subis par l'élève. Il est également intéressant d'y consigner tous les éléments positifs).

→ [fiches entretiens \(prise de notes\)](#)

→ [Mesures de protection pour la victime / Sanctions pour l'auteur\(nouveau\)](#)

→ [Courrier de début de prise en charge de la situation\(nouveau\)](#)

→ [courrier de clôture de la situation\(nouveau\)](#)

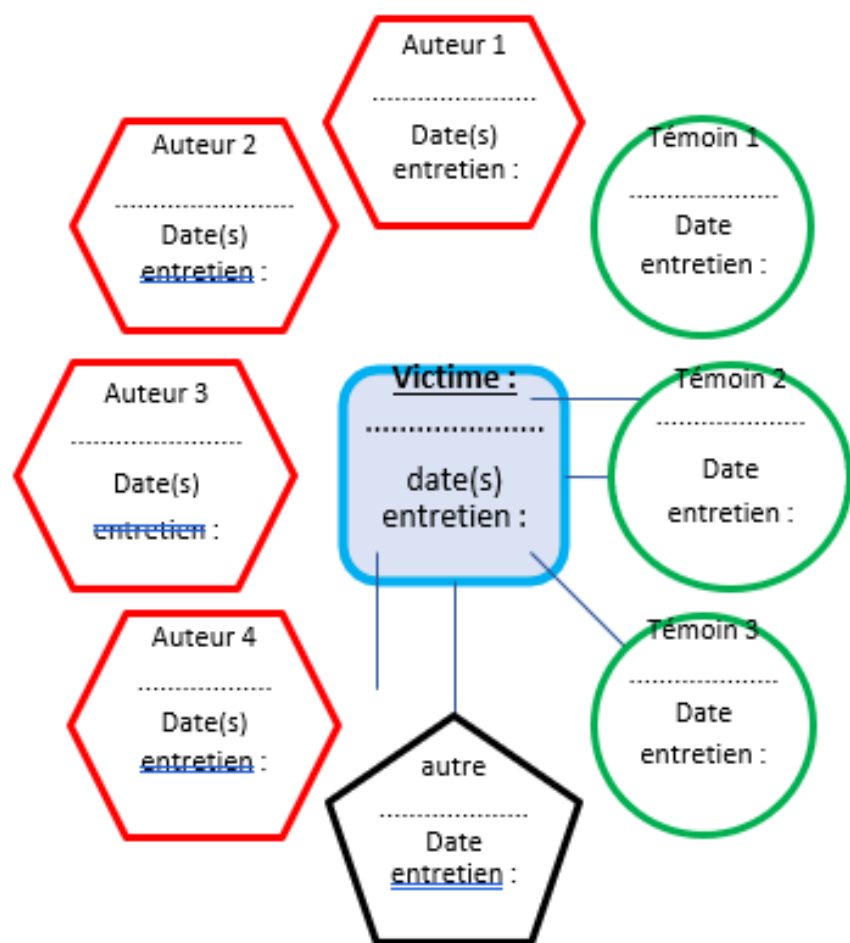
## Schématisation du traitement de la situation – Fiche navette

Date de mise en place du protocole :

Ecole :

Circonscription :

### Entretiens avec les protagonistes



### Entretiens avec les familles

entretiens avec les parents de la cible date(s) :	entretiens avec les parents de l'auteur 1 date(s) :	entretiens avec les parents de l'auteur 2 date(s) :	entretiens avec les parents de l'auteur 3 date(s) :	entretien avec les parents de l'auteur 4 date(s) :
--	--	--	--	---

### Prise en charge de la situation au sein de l'école (15 jours max)

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Origine du signalement : .....</li> <li><input type="checkbox"/> IEN prévenu</li> <li><input type="checkbox"/> Fait établissement niveau ..... date : .....</li> <li><input type="checkbox"/> Equipe ressource sollicitée si besoin</li> <li><input type="checkbox"/> Courrier de prise en charge de la situation <u>envoyé</u> à la famille</li> <li><input type="checkbox"/> Situation évoquée en conseil des maîtres – Tous les enseignants de l'école sont mobilisés</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation de la grille de signaux faibles</li> <li><input type="checkbox"/> Utilisation de la grille nationale (victime)</li> <li><input type="checkbox"/> Entretien victime</li> <li><input type="checkbox"/> Entretien(s) témoin(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Entretien(s) auteur(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontres parents victime</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontres parents auteur(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Prises de notes archivées pour les entretiens</li> <li><input type="checkbox"/> Acteurs du temps périscolaire impliqués dans la réponse</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'école dispose d'un plan de prévention</li> <li><input type="checkbox"/> Mesures de protection pour la <u>victime</u> : .....</li> <li><input type="checkbox"/> <u>PsyEN</u> sollicité</li> <li><input type="checkbox"/> Orientation vers une prise en charge <u>extérieure</u> : .....</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontres régulières avec les élèves concernés</li> <li><input type="checkbox"/> Bilans réguliers avec les familles concernées</li> <li><input type="checkbox"/> Courrier de clôture envoyé à la famille</li> <li><input type="checkbox"/> Action de sensibilisation dans la classe</li> <li><input type="checkbox"/> autres : .....</li> <li><b>En lien avec l'IEN :</b></li> <li><input type="checkbox"/> Information préoccupante date : .....</li> <li><input type="checkbox"/> Signalement procureur date : .....</li> <li><input type="checkbox"/> Réfèrent police ou gendarmerie date : .....</li> </ul> |
|--|---|

<b>Niveau de résolution :</b> <input type="checkbox"/> En cours de résolution <input type="checkbox"/> Clôturée	<b>Observations ou commentaires :</b>   
---	---

### **Journalisation des évènements**

J1	
J2	
J3	
J4	
J5	
J6	
J7	
J8	
J9	
J10	
J11	
J12	
J13	
J14	
...	
...	
...	

# Evaluations nationales

- Tous les niveaux sont concernés.
- Ressources pour vous aider à la passation et l'exploitation des résultats. : <https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>
- Passation du lundi 9 septembre au vendredi 20 septembre 2024.
- Le portail de saisie des réponses et de restitution des résultats sera ouvert dès la première semaine de passation des épreuves et jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 (**délai de rigueur pour tous les enseignants car un élève non renseigné bloque la restitution de l'école**).

# FORMATIONS DANS LE CADRE DES 18H

## Plan FRANÇAIS

- EM et EE La Garenne
- EM et EE PMC
- EM et EE Hastignan
- EP Lacoude

## Plan MATHEMATIQUES

- EM et EE Villagexpo / Gajac
- EM et EE Corbiac
- EM ET EE Montaigne

## Plan Laïcité / pHARe

- Ecoles d'Eysines
- EM et EE La Boétie
- EM et EE Tabarly
- EP Conti

## Evaluation d'école

- Ecoles du Haillan
- Ecole de Salaunes
- Ecoles de Martignas
- EM et EE Pometan

## Formations départementales

Ecoles de St-Aubin

# PROJET D'ÉCOLE

- ▶ Uniquement pour les écoles ayant bénéficié de l'évaluation d'école
- ▶ En attente des éléments de cadrage
- ▶ Les écoles ciblées disposeront d'un temps de travail défini.